

Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENNAIS TARUSATE
COMMUNE DE MEILHAN

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
SEANCE DU MARDI 11 MARS 2025

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation : 04/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^{me} HUREL Catherine, M. LAULOM Vincent, M^{me} DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M^{me} LINXE Justine, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M. CHABANNE Eric, M. MEURIS Olivier, M^{me} ILHARDOY Sandra, M. TESTEMALE Maurice

Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procuration : M. Chabanne a donné procuration à M. Laulom, M. Meuris a donné procuration à M. Lacoste, M. Testemale a donné procuration à M^{me} Charon-Burnel.

Secrétaire de séance : M. Claude LACOSTE

Ordre du jour :

- **Budget principal** – Approbation du Compte Financier Unique 2024
- **Personnel territorial** :
 - o création emploi agent de maîtrise (promotion interne)
 - o création emploi adjoint technique principal 1^{ère} classe (avance de grade)
 - o mise à jour RIFSEEP agent de maîtrise, secrétaire général de Mairie
 - o proposition renouvellement convention adhésion service de prévention du CDG 40
 - o proposition nouvelle mission CDG 40 réalisation enquête administrative
- **Réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) nouveau zonage appelé France Ruralité Revitalisation (FRR)** : exonérations fiscales des entreprises (CFE), taxes foncières propriétés bâties (TFPB), taxe habitation résidences secondaires
- **Orange mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public**
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - o Prestation ALPI délégué à la Protection des données : mise en conformité
 - o Demande DETR acquisition propriété Rue du Castéra : précisions projet
 - o Enerland : diagnostic charpentes salle polyvalente et salle des fêtes
 - o Projet centrale photovoltaïque : défrichement
 - o Modification PLUi : courrier information
 - o Contribution des communes landaises au financement d'investissement du SDIS des Landes (délibération)
 - o SIETOM PV séance du 11 décembre 2024
 - o Repas fin année CCAS : proposition spectacle
 - o ré-indexation loyers T4 et T2 (bis)
 - o avis vente parcelle forestière,...

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Le Maire soumet l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2025 à l'ensemble des élus : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que le CFU ne pourra être voté. Des anomalies bloquantes ne permettent pas l'édition du CFU, discordances du budget prévisionnel, il y a lieu de reporter son vote.

Madame le Maire propose de voter le CFU dès lors qu'il sera validé par le SG de DAX lors d'une prochaine réunion du conseil municipal fin mars.

PERSONNEL TERRITORIAL CREATION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

DELIBERATION 2025-010

Avancement de grade

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agent de restauration peut avancer de grade en 2025.

Pour nommer l'agent sur son nouveau poste, le conseil doit délibérer, la création du poste ne donne pas lieu à publicité.

Madame le Maire souhaite que l'information ne soit pas divulguée à l'agent afin de lui faire la surprise.

Le conseil municipal accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (grade d'avancement) pour la restauration scolaire,

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- La création, à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (grade d'avancement)

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

PERSONNEL TERRITORIAL CREATION D'EMPLOI : AGENT DE MAITRISE

DELIBERATION 2025-011

Promotion interne

Madame le Maire rend compte à l'assemblée que l'agent des services techniques en charge des espaces verts a été admis sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne.

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'agent de maîtrise afin de nommer l'agent. La vacance d'emploi doit être déclarée sur la plateforme Emploi territorial, publicité d'un mois.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le RIFSEEP afin d'intégrer le grade d'agent de maîtrise. Le projet de délibération sera transmis pour la prochaine séance du Comité Social Territorial du CDG des Landes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour créer le poste d'agent de maîtrise à compter du 15 avril 2025.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise (grade d'avancement) pour assurer les missions d'agent d'entretien des espaces verts et entretien des matériels,

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- La création, à compter du 15 avril 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise (grade d'avancement)

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

ADDITIF LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG), promotion et valorisation des parcours professionnels

Madame le Maire informe l'assemblée que l'agent rédacteur a été nommée aux fonctions de secrétaire de Mairie depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour améliorer l'évolution de carrière des secrétaires de mairie, la loi a créé la possibilité à l'autorité territoriale d'accorder une bonification d'ancienneté facultative d'une durée comprise entre 1 et 3 mois par période de 3 ans. Un avantage spécifique d'ancienneté (ASA) de 6 mois tous les 8 ans est automatique et un avantage spécifique complémentaire et facultatif permettrait une accélération de carrière de l'agent.

Madame le Maire propose de réviser les Lignes Directrices de Gestion afin de faire bénéficier de l'avantage spécifique d'ancienneté à l'agent.

Le Conseil donne son accord.

Le projet d'arrêté de révision des Lignes Directrices de Gestion, accompagné de l'additif seront transmis pour approbation au Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Landes.

PROPOSITION MISE A JOUR RIFSEEP 2025

Madame le Maire informe l'assemblée que la délibération du RIFSEEP en date du 10/12/2024 doit être mise à jour afin d'intégrer les nouveaux cadres d'emplois créés (agent de maîtrise, secrétaire général de Mairie)

Madame le maire informe que la proposition de modification du RIFSEEP va être transmise à la séance du prochain Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Landes pour validation. Dès son retour, le conseil municipal devra délibérer.

ADHESION CNAS

Le bilan des prestations du CNAS de l'exercice 2024 a été transmis à chaque élu.

M. Laulom demande ce qu'est le CNAS.

Madame le Maire explique qu'il s'agit du comité national d'action sociale pour les agents de la Commune.

DELIBERATION 2025- 012

PROPOSITION RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Madame le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au service de prévention du Centre de Gestion des Landes.

L'adhésion permet d'accéder à un bouquet de services essentiels. Madame le Maire rappelle que la commune a pu bénéficier d'un fonds de prévention de 5000 € pour l'acquisition de matériels de prévention.

Considérant que la convention d'adhésion au service de prévention du CDG 40 arrive à échéance des 3 ans, au 1^{er} semestre 2025 et qu'il convient de la renouveler.

Considérant le projet de convention de prévention des risques professionnels, santé, sécurité au travail proposé par le Centre de Gestion des Landes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prévention des risques professionnels, santé, sécurité au travail ci-annexée, pour les services essentiels tels que :

- Aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Développement de la culture prévention au sein de la collectivité
- Animation du réseau des assistants de prévention
- Métrologie des ambiances sonores, lumineuses et vibratoires
- Sensibilisation sur les sujets de sécurité.

PROPOSITION NOUVELLE MISSION CDG 40 : réalisation d'enquête administrative

Madame le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion relatif à la mise en place d'une nouvelle mission portant sur la réalisation d'enquêtes administratives, ce nouveau service a pour objet d'aider dans l'analyse d'une situation et bénéficier d'une analyse extérieure avant la prise de décision.

M. Lacoste précise qu'il s'agit d'un nouveau service en cas de conflit.
M^{me} Charon-Burnel précise qu'il s'agit d'un service à utiliser si besoin.

REFORMES DES ZONES DE REVITALISATIONS RURALES (ZRR) NOUVEAU ZONAGE APPELE FRANCE RURALITE REVITALISATION (FRR)

Madame le Maire rappelle la réforme des zones de revitalisation rurale adopté l'an dernier qui a fixé un nouveau zonage appelé France Ruralités Revitalisation.

Afin de permettre aux communes « sortantes » de garantir une continuité dans le soutien apporté, la loi de finances de 2025 qui vient d'être promulguée permet de bénéficier des effets du classement en zone FRR, sous un troisième niveau, les communes dites « FRR bénéficiaires ».

Les délais de délibérations doivent intervenir dans un délai de 40 jours suivant la promulgation de la loi du 14 février 2025 de finances pour 2025, soit jusqu'au 26 mars 2025 inclus.

La commune étant concernée, elle peut ouvrir droit aux exonérations d'impôts locaux.

Les exonérations fiscales suivantes sont concernées pour une application dès 2025 :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire propose de ne pas voter les exonérations fiscales.

M. Lacoste s'interroge : « l'Etat va-t-il compenser ces exonérations ? Dans ce cas, cela peut favoriser les installations nouvelles d'entreprises, de particuliers. Si on veut revitaliser les centre-bourg, si l'on vote les exonérations, des entreprises préféreront s'installer sur la commune ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne vote pas les exonérations fiscales.

DELIBERATION 2025-013

ORANGE MUTUALISATION DE LA REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire rappelle la redevance versée par Orange à la Commune, cette même redevance est reversée au SYDEC.

M. Laulom demande si cela concerne le réseau de la fibre.

Madame le Maire précise que la fibre est la propriété de PIXL.

M^{me} Lapêtre-Tauziet s'étonne : « pourquoi Orange ne verse pas directement au SYDEC ? »

Le SYDEC participe à l'enfouissement des réseaux électriques mais également téléphoniques pour le compte des communes.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange, cette somme sera reversée au SYDEC, celui-ci assurant la maîtrise d'ouvrage lors de l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2014 adoptant les propositions faites concernant la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par les équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune,

Considérant le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L. 45-1, L.47 et L.48 du Code des Postes et des communications électroniques.

Considérant l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances dû par opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1.

Considérant les nouveaux plafonds applicables en 2025 relatifs aux infrastructures et réseaux de communications électroniques :

- 64,87 €/km d'artère aérienne
- 48,65 €/km d'artère souterraine
- 32,44 €/m² installation au sol

Considérant le tableau du patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la commune transmis par Orange le 03 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARRÊTE comme suit le montant de la redevance due par ORANGE pour 2025 :

- 29,015 km d'artères aériennes X 64,87 € =	1 882,20 €
- 39,203 km de conduites en sous-sol X 48,65 € =	1 907,22 €
- 0.50 m ² emprise au sol (armoie) X 32,44 € =	16,22 €
TOTAL :	3 805,64 €

QUESTIONS DIVERSES :

- **Prestation ALPI : délégué à la Protection des données** : mise en conformité
L'assemblée désigne M. Eric Chabanne Délégué à la Protection des Données au sein de la Commune.
- **Demande DETR acquisition propriété Rue du Castéra** : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de précision des services de la Préfecture suite à la demande de DETR 2025. Le projet doit préciser que l'acquisition prévoit des futurs logements conventionnés.
La collectivité doit s'engager à réaliser à minima 50% de logements conventionnés.
M^{me} Linxe souhaite savoir si la commune pourra choisir ses locataires.
Madame le Maire énonce : « plusieurs possibilités pourront être envisagées, cession de la maîtrise d'ouvrage à XL Habitat, transfert du projet à XL Habitat. Dans ce cas-là ils réalisent les travaux, ou la commune gère l'intégralité des travaux mais cède la gestion de ses locataires à XL Habitat ».
Madame le Maire rend compte de la visite dans le cadre du programme « Villages d'Avenir » de Madame la Préfète, Madame la Sous-Préfète, M. le Sous-Préfet, M. Couralet jeudi dernier. Une visite des différents bâtiments a été effectuée : salle des fêtes, groupe scolaire, salle polyvalente, skate-park, boulodrome et pour terminer l'immeuble situé Rue du Castéra.

M. le Sous-Préfet a souhaité des précisions quant aux travaux de nettoyage, de débarras et a pu se rendre compte de l'état du bâtiment.

- **Enerland** : diagnostic charpentes salle polyvalente et salle des fêtes.
Madame le Maire informe l'assemblée que 3 entreprises mandatées par Enerland sont intervenues pour réaliser un diagnostic. M. Lacoste explique : « il y avait l'entreprise Bernadet, un bureau d'études de Josse en duo avec un charpentier métallique de Poyanne. L'intervention de désamiantage pourrait être réalisée par l'extérieur, ce qui permettrait de conserver l'isolation intérieure ».
Le compte-rendu des visites n'a pas encore été transmis.
Le diagnostic prévoit dans un premier temps, un renforcement au niveau de la jonction des poutres de la salle des fêtes et un renforcement à chaque coin du plafond de la salle polyvalente.
- **Projet centrale photovoltaïque** : phase défrichement
Madame le Maire annonce que la DREAL a donné son accord pour prolonger le calendrier de fin de défrichement.
M. Lacoste explique que la coupe des gros bois a été enlevée et qu'actuellement, le broyage des plaquettes est en cours. Du fait des intempéries (pluies) le chantier a dû être arrêté, le délai a été repoussé et devrait se terminer au 15 avril. Des barrières anti amphibiens ont été installées sur le site.
Une plainte a été déposée à cause du bruit : l'entreprise de broyage intervenait le matin à 5 heures, mais cela a été réglé.
M^{me} Charon-Burnel demande combien de temps vont durer les travaux.
M. Lacoste précise que les travaux vont durer un mois.
- **Modification PLUi** : information zonage Nht
Madame le Maire informe que le terrain de camping était en zone Nht du PLUi, correspondant à une zone de camping. Il a été supprimé. La parcelle sera donc classée en zone N du PLUi.
M^{me} Charon-Burnel demande si le propriétaire va avoir des obligations de remise en état du terrain.
Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain privé, qu'il n'y aura pas d'obligation.
- **Contribution des communes landaises au financement d'investissement du SDIS des Landes**

DELIBERATION 2025 –014

Madame le Maire donne lecture du courrier du SDIS des Landes relatif au financement d'achats en investissement. Le montant pour la commune s'élèvera à 2317,41 € pour 2025, 2896.76 € en 2026 et 3476.11 € en 2026, cela représente une moyenne de 2€ par habitant.

Madame le Maire informe que la CCPT va prendre en charge ses dépenses, le montant sera reversé aux communes sous la forme de concours.

Le conseil municipal accepte de verser les contributions.

Le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n° 2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1.5 M€ annuels en investissement

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires des Landes (AML), et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département, VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025,2026 et 2027,

VU la délibération n0 2024-046 DU Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1 M€ en 2025, de 1.25 M€ en 2026 et de 1.5 M € en 2027.

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40%)

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE :**

- o **D'attribuer** une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :
 - 2 317,41 € au titre de l'exercice 2025
 - 2 896,76 € au titre de l'exercice 2026
 - 3 476,11 € au titre de l'exercice 2027.
- o **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.

- **SIETOM :** PV séance du 11 décembre 2024

M^{me} Charon-Burnel émet des réticences : « ce qui se passe dans le département du Lot et Garonne, à savoir le recours en justice et a obtenu gain de cause : cela relève d'un problème environnemental autour des poubelles avec apparition de nuisibles. On constate des dépôts sauvages en forêts ».

Madame le Maire précise que cela va représenter un abaissement du service, une baisse de la qualité du service.

M^{me} Hurel conteste : « le SIETOM a fait pas mal de communication, cela n'a pas été le cas en Lot-et-Garonne, cela a été installé en force. Le SIETOM n'est pas inquiet concernant les dépôts sauvages, cela va rentrer dans les mœurs ».

M^{me} Charon-Burnel ajoute : « s'il n'y a pas les mêmes services, on va rencontrer de nouvelles problématiques, les mécanismes sont fragiles, les délais de maintenance devront être pris en compte, il n'y a pas d'avis sur ce fonctionnement. Il ne faut pas temporiser, cela va coûter plus cher s'il faut installer et désinstaller, il faut en parler, c'est de l'argent public et se dire qu'il y a une jurisprudence qui retoque tout cela ».

M^{me} Hurel évoque des taxes incitatives, le statut social, les handicaps seront pris en considération.

M^{me} Charon-Burnel juge que le service sera éloigné et que le SIETOM prend un risque, sans attendre de voir comment cela va fonctionner. Elle ajoute : « La désinstallation aura un coût, dans le département voisin, cela est arrivé, il faut en tenir compte ».

Madame le Maire informe que lors de la prochaine conférence des Maires, le SIETOM sera présent et abordera le sujet.

- **Repas fin année CCAS :** proposition spectacle

Madame le Maire propose une animation pour le dernier repas de l'année, le montant s'élève à 650 €.

Le conseil municipal donne son accord.

- **Courrier information RYAM** : utilisation du droit d'alerte « risque grave pour la Santé publique et l'environnement »

Madame le Maire informe qu'une réunion publique s'est tenue à Tartas.

Une concertation publique est en cours, tous les citoyens vont pouvoir télécharger le document technique, biologique, relatif à la projection future de l'usine de Kérosène Bio (transformation des fumées de l'usine RYAM)

M^{me} Charon-Burnel signale qu'en général dans les projets comme ceux-là, les documents sont trop techniques ».

Madame le Maire ajoute : « les représentants ne se sont pas exprimés sur le sujet, les arguments sont compréhensibles pour tout un chacun, s'il faut expliquer aux citoyens je n'en serais pas capable ».

M^{me} Charon-Burnel rajoute : « tu vas répondre quoi ? C'est accessible pour tout le monde ? »

Madame le Maire invite les élus à se rendre à la réunion publique du 25 mars.

Actuellement, quatre projets sur la France sont en cours, cela n'existe nulle part ailleurs, le projet de Tartas reste le plus avancé, si le projet voit le jour, cela sera vertueux pour la communauté.

M^{me} Charon-Burnel interroge : « ce projet sera accolé à l'usine Ryam ? Cela sera un site classé SEVESO ? »

Madame le Maire répond « je ne sais pas, il faut un terrain de 25 Ha. La ligne ferroviaire sera utilisée pour expédier le kérosène, cela est un beau projet ».

- **Ré-indexation loyers T4 et T2 (bis)**

Madame le Maire fait part de la ré-indexation de deux loyers à compter du 1^{er} février 2025 :

- o Avenant T4 = 389.44 €
- o Avenant T2 (bis) = 559.99 €

- **Avis vente parcelle forestière**

L'avis de vente de trois parcelles forestières pour un montant de 8 000 € a été transmis à la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas se porter acquéreur.

- **Présentation des orientations budgétaires 2025**

Madame le Maire donne lecture des opérations budgétaires pour 2025 proposées par la commission des finances.

- o Bibliothèque : achat petit mobilier
La responsable propose de diminuer la ligne en fonctionnement pour augmenter l'opération achat de livres en investissement.
Madame le Maire propose d'ouvrir une ligne dans l'opération achats petits matériels pour financer ces acquisitions ; le personnel de la bibliothèque est très actif, des animations multiples sont proposées.
M^{me} Charon-Burnel ajoute : « en termes d'attractivité, on continue à faire vivre la commune, c'est important ».
- o Sécurisation Route du Port d'Orion, Route du Moulin
Madame le Maire propose de prévoir une enveloppe dans le cas où la circulation en test actuellement serait définitive afin de financer la mise en place de plateaux traversants, de feux de récompense. Il faut prévoir des crédits au budget pour réaliser ces investissements.
M^{me} Charon-Burnel affirme qu'il faut laisser un peu de temps pour analyser.
M. Soux s'inquiète du premier virage sur la Route du Moulin qui est dangereux et pense nécessaire de couper la vitesse à l'entrée de la route.

M^{me} Charon-Burnel ajoute : « on avait évoqué que les premiers aménagements seraient sur la Route du Moulin ».

M. Lacoste interroge sur la nécessité des panneaux de limitation de vitesse 30.

Madame le Maire rétorque « si des contrôles sont effectués, les vitesses seront respectées. »

M. Laulom propose d'installer un feu récompense derrière l'école.

M^{me} Linxe fait remarquer que la Route du Port d'Orion est plus calme.

M^{me} Charon-Burnel demande si la commune a eu un retour des habitants de St Yaguen.

Madame le Maire répond qu'à ce jour aucun retour n'est parvenu.

○ Salle polyvalente

La commission a inscrit la somme de 100 000 € mais cette somme sera réexaminée lors du vote du budget en fonction du résultat des diagnostics réalisés.

M. Laulom demande si la réfection de la toiture de la salle polyvalente n'est pas à la charge d'Enerland.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal n'avait pas souhaité couvrir le boulodrome, le montant inscrit de 100 000 euros représente la partie à la charge de la commune.

M^{me} Charon-Burnel ajoute : « le désamiantage n'est pas à la charge d'Enerland ? ».

Madame le Maire précise « le désamiantage est financé par Enerland, mais les 100 000 € correspondent à la rentabilité ».

○ Acquisition petits matériels

- Vitrine pour exposition des fossiles de la carrière de St-Martin d'Oney.

M. Laulom demande si ces fossiles resteront à demeure sur la commune.

M^{me} Charon-Burnel soumet : « des dispositions sont-elles demandées pour la vitrine, un fascicule explicatif accompagnera ? »

Madame le Maire informe qu'une personne de la Carrière pourra intervenir auprès de l'école pour présenter les différents fossiles.

- Plateaux de service

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes l'acquisition de plateaux avait été évoquée. Lors des fêtes patronales, les communes voisines sont sollicitées pour le prêt de plateaux, le comité envisage l'acquisition.

Madame le Maire propose l'acquisition de plateaux qui seraient à disposition de toutes les associations communales.

M. Soux pense qu'ils ont été déjà achetés, qu'il s'agissait des plateaux des jeux olympiques, le montant s'élevait à 2€ par plateau.

○ Cimetière

Création d'un deuxième columbarium, mise aux normes du jardin du souvenir

○ Voirie

Réaménagement de trois voiries, montant inscrit 100 000 €

○ Candélabre accidenté

Remplacement d'un candélabre accidenté, montant restant à la charge de la collectivité 1472 €. L'auteur du sinistre ne s'est pas manifesté.

○ Remplacement chauffage salle des réunions

Madame le Maire propose de remplacer les radiants gaz par un système réversible.

- Signalétique des bâtiments communaux

M^{me} Charon-Burnel propose de modifier la signalétique de la commune ; prévoir une signalétique plus grande et l'adapter du fait de la modification de circulation de la route du Port d'Orion. Prévoir sa réactualisation
Montant inventaire signalisation actuelle : 4 620 €
- Labellisation cantine Ecocert

Madame le Maire rend compte à l'assemblée que la commune s'est inscrite pour la labellisation Ecocert avec l'accord de l'agent de restauration. Cette labellisation implique la fabrication de menus végétariens, l'instauration de 20% de produits issus de l'agriculture biologique, de produits locaux.
L'agent de restauration avait des difficultés et manquait d'idées pour la réalisation de ces menus. L'essentiel de cette labellisation est l'utilisation de produits frais et la diminution de produits surgelés.
Cela implique également l'achat d'une cellule de refroidissement, c'est un matériel obligatoire. Il faut prévoir également le remplacement des deux frigos ménagers par une armoire positive.
La loi Egalim prohibe tout contenant plastique, vaisselle, il convient de remplacer les assiettes et verres des maternelles.
L'utilisation de produits surgelés est plus onéreuse que l'utilisation de produits frais moins coûteux en production.
M. Loubère ajoute : « Au niveau du personnel, elle fera son job de cuisinière ».
Madame le Maire précise que cela n'impliquera pas un besoin de personnel supplémentaire, l'agent est satisfait.
- Terrain pétanque

M^{me} Linxe demande si toutes les personnes peuvent utiliser le boulodrome.
« Le terrain de pétanque est clôturé, les usagers peuvent croire qu'il s'agit d'un terrain privé ».
M. Lacoste rappelle qu'un portail devait être installé entre le boulodrome et le skate-park.
- Echange parcelle agricole

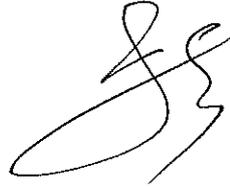
Madame le Maire rappelle que la commune s'était engagée à échanger avec un propriétaire riverain de la propriété communale une partie de parcelle agricole (1 Ha 20) actuellement en fermage pour une contenance de 5 Ha. Le preneur ne souhaite pas faire l'acquisition des hectares restants mais louer le restant.
M. Soux fait remarquer qu'il est plus compliqué de louer les 4 ha restants à une personne différente que celle des 1ha 20. Il propose que l'acquisition soit réalisée par le propriétaire de la parcelle échangée.
M^{me} Charon-Burnel intercède : « au départ, la commune souhaite acquérir la parcelle ? »
M^{me} Despouys propose l'expropriation.
Madame le Maire répond que dans le cas d'une expropriation il faut porter un projet d'intérêt public.
- Déplacement des panneaux d'entrée du village avec modification de la limitation de la vitesse ; 70 km/h à l'entrée de Meilhan Rue Félix Robert – côté Mont-de-Marsan.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire
Mme LOUBERE Patricia

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patricia LOUBERE', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance
M. Claude LACOSTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude LACOSTE', written in a cursive style.